

Conseil municipal du 20 juillet 2015



# Plan stratégique

# Un cap politique pour l'action sociale

Action sociale





# Lutter contre les inégalités par l'affirmation de droits fondamentaux

→ fonde l'action sociale sur **l'égalité**

*« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires (...) »*

(article 25 - Déclaration Universelle des Droits de l'Homme).

→ **oblige** à agir



# Lutter contre les inégalités par l'affirmation de droits fondamentaux

- Pour garantir le service public
  - Repérer les facteurs d'exclusion et de non-recours aux droits
- Pour accéder aux droits existants
  - Organiser accueil, information, accompagnement
  - Créer une équipe juridique mobile
- Pour créer des droits effectifs avec les personnes
  - Soutenir l'émergence d'initiatives collectives
  - Développer le pouvoir d'agir

# Le droit à des moyens convenables d'existence



- Les institutions publiques doivent fournir les moyens d'une existence digne par un soutien financier adapté aux situations des ménages.
  - Accompagner les personnes vers leurs droits
  - Compléter l'offre, quand cela est possible, pour les personnes les plus en difficulté, notamment pour les jeunes adultes.

# Le droit à un logement ou à un hébergement décent



- Le droit au logement est un droit fondamental de tout être humain. Par défaut, le droit à l'hébergement en France est consacré comme un droit inconditionnel.
  - Développer l'accès par l'information sur le droit au logement et à l'hébergement
  - Développer l'accompagnement social global en fonction des besoins des personnes hébergées
  - Favoriser le principe du logement d'abord
  - Peser pour que le droit à l'hébergement soit traité à l'échelle intercommunale.

# Le droit à la socialisation et l'éveil des jeunes enfants



- Le petit enfant est à accompagner dans sa construction pour son devenir.
- Les parents sont les premiers éducateurs. La collectivité doit les accompagner dans leur découverte de la ville « à hauteur d'enfant ».
- Garantir une qualité d'accueil pour les enfants et leur famille dans leur diversité et donner la priorité aux situations d'exclusions
- Améliorer l'accès aux modes d'accueil du jeune enfant



## Le droit à la santé

- L'égalité face à la santé se dégrade. Une part de la population se voit contrainte de renoncer à des soins ou de les reporter à plus tard.
- Favoriser le rapprochement de l'action sociale de celle de santé.
- Jouer un rôle de coordination, faciliter les échanges, impulser des dynamiques en matière d'information et d'accompagnement
- Rôle important du CCAS comme acteur de soins et de santé.
  - ***Coordination des actions de santé dans le cadre du Plan Municipal de Santé***



## Le droit de bien vieillir

- L'habitant âgé est d'abord un citoyen acteur dans la ville et son usage de la ville est parlant pour l'ensemble des habitants.
  - Démarche « Ville amie des aînés » définie par l'OMS.
  - Participer à la réflexion et aux actions sur l'offre de logements adaptés ; attention aux conditions de gestion et d'entretien des établissements du CCAS
  - Importance et pérennisation des services d'accompagnement et d'intervention à domicile
  - Ouverture des établissements et dispositifs sur leur environnement

# Plan stratégique d'action sociale



- Une action sociale municipale en cohérence avec le réseau d'acteurs locaux,
  - Rapprocher le CCAS et la Ville pour renforcer l'action sociale municipale.
- Une action sociale qui veille à sa pérennité par la transformation du patrimoine immobilier du CCAS,
- Une action sociale bienveillante où les habitants ont un rôle actif.



# Organisation du CCAS

- Pilotage démocratique articulé avec la Ville
  - Instances de participation des habitants
  - Cohésion renforcée avec la Ville
- Animation territoriale renforcée
  - Animation sociale globale autour des Maisons des Habitants
  - Accueil ouvert, accessible à tous
- Employeur qui vise l'exemplarité
  - Implication des agents
  - Bonnes pratiques de gestion du personnel, formation
  - Inclusion pour les jeunes adultes
- Coopération avec son environnement
  - Implication dans des coordinations institutionnelles ou collectifs associatifs
  - Porteur d'un besoin d'une commission partenariale pour les jeunes adultes en rupture sociale
  - Partenaire d'une réflexion sur la constitution d'un CIAS
- Gestionnaire sobre en évaluation continue